

## **Les médias francophones en Belgique : enjeux identitaires**

Marc Lits

Observatoire du récit médiatique

Université catholique de Louvain

Il peut être étrange, vu de Belgique, de parler des médias écrits en français, en tant que représentants d'une minorité, dans la mesure où, si en termes démographiques, les francophones constituent moins de 50 % de la population belge, ils ne sont cependant pas dans une situation où leur communauté linguistique est menacée dans le maintien de sa langue. La situation est donc très différente de celle des médias francophones dans l'Ouest canadien, par exemple, ou de médias de minorités ethniques dont l'assimilation progressive menace la survie même de leur langue d'origine. Cependant, la situation belge est intéressante, dans la mesure où les tensions politiques qui divisent le pays ont un impact sur des formes de replis identitaires et linguistiques, qui se manifestent dans une indifférence grandissante des médias de chaque communauté pour l'autre communauté, à la fois très proche géographiquement, et toujours plus différente culturellement.

Il est ainsi significatif que lors de la dernière élection présidentielle française, en mai 2012, la première chaîne de la radio publique a retransmis en direct et en intégralité le débat opposant les deux prétendants, alors que, dans le même temps, cette radio ne s'intéresse quasiment pas à ce qui se passe au parlement flamand, qui se trouve pourtant dans le même pays. La question centrale de cet article porte donc sur la manière dont des médias, qui ne sont plus nationaux mais communautaires, négocient des identités en conflit entre une minorité francophone et une majorité flamande.

### **Diversités linguistiques et culturelles en tension**

Toute recherche portant sur la contribution des médias à la formation ou au développement des identités nationales repose sur un postulat implicite selon lequel ces médias jouent un rôle déterminant dans la constitution des représentations sociales collectivement partagées. Ils contribuent à la construction d'une "identité narrative", selon la terminologie de Paul Ricœur ou de Jean-Marc Ferry, et cette identité concerne autant les individualités que les groupes confrontés à des médias consommés de manière partagée. Les Français et les Belges francophones appartiennent ainsi au même univers linguistique et culturel (avec des variations dans leur accès à certaines œuvres littéraires, musicales ou théâtrales), mais ils consomment des médias différents, puisque leurs chaînes de télévision nationales, publiques ou privées, sont leur principale

source d'accès à l'information et à la fiction. Si ces deux groupes relèvent bien sûr d'États différents, c'est aussi l'accès à des médias distincts qui leur construit d'autres référents, d'autres logiques d'appartenance.

La Belgique est depuis plusieurs décennies un État fédéral, qui partage ses compétences politiques entre plusieurs entités, réparties entre un pouvoir fédéral (pour les matières nationales comme la défense, la politique étrangère, le budget de l'Etat central, la sécurité sociale...), des entités régionales (Flandre, Wallonie, Bruxelles) et communautaires (francophone, néerlandophone et germanophone). L'ensemble des compétences en matière de culture, d'information, de presse et d'audiovisuel dépend depuis 1970 des pouvoirs communautaires. Il n'y a donc plus de radio-télévision belge, émettant pour l'ensemble de la nation, mais deux organismes publics de radio-télévision, la RTBF pour la Communauté française et la VRT pour la Communauté flamande. Enfin, depuis 1993, une chaîne spécifique, la BRF-TV, émet des journaux d'information quotidiens en allemand, pour cette communauté de 72.000 habitants, et ses programmes sont devenus de plus en plus importants.

Ces chaînes publiques sont bien sûr confrontées à différentes chaînes privées installées sur le territoire belge, et émettant dans chaque région des programmes propres (pour l'information entre autres). Par ailleurs, la Belgique, vu l'étroitesse de son territoire et la densité de sa population, est câblée depuis très longtemps, et pour la quasi-totalité des foyers. Dès lors, les chaînes de télévision étrangères (françaises, hollandaises, anglaises, allemandes, italiennes...) sont disponibles depuis plus de trente ans, et ce phénomène a bien sûr été renforcé par les modes de diffusion numérique (Antoine 2000).

Dès la création de la télévision, la Belgique a été dans une situation très particulière, puisqu'elle a toujours été écartelée entre deux télévisions de régimes linguistiques différents (le français et le néerlandais, auxquels s'est ajouté ensuite l'allemand, qui est la troisième langue nationale, essentiellement pratiquée dans la partie germanophone du pays). Le 31 octobre 1953, le législateur créa bien deux chaînes publiques de télévision distinctes, une francophone et une néerlandophone, même si celles-ci étaient encore chapeautées par un conseil d'administration commun. Elles choisirent d'ailleurs des logiques de programmation très différentes.

La chaîne francophone privilégia « la retransmission en direct des programmes de la grande sœur française qu'est la RTF. Dans le courant des années 50, les "Relais de Paris" semblent justifiés non seulement par le manque de moyens dont dispose alors l'INR, mais aussi par le profond attrait exercé par le modèle culturel français sur l'opinion belge francophone d'alors » (Roekens 4). Il faudra attendre le 30 août 1956 pour que soit diffusé le premier journal télévisé réalisé par la chaîne elle-même,

puisque durant trois ans, elle se contenta de relayer le journal de la RTF. Le conflit autour du canal de Suez, où la France était une des nations belligérantes alors que la Belgique voulait affirmer sa neutralité, accéléra ce changement de stratégie, mais il était déjà en gestation depuis plusieurs mois, parce que des journalistes venus de la radio préparaient ce passage et que la chaîne avait déjà négocié des accès à des agences de presse autres que françaises. Par contre, les productions fictionnelles ou de divertissement restent l'exception, puisque le grand voisin fournit en moyenne vingt et une à vingt-trois heures d'émissions hebdomadaires, contre neuf heures de production propre.

La Flandre fit d'emblée un choix différent, d'une part parce que les Flamands ont une relation beaucoup moins étroite avec leurs voisins hollandais, même s'ils partagent la même langue, et de l'autre, parce que cette communauté s'inscrivait dans un projet politique de conquête de son autonomie culturelle et politique au sein d'un État où elle se sentait, à juste titre, dominée par la partie francophone qui contrôlait jusqu'à ce moment toutes les institutions politiques, militaires, judiciaires, éducatives et économiques depuis l'indépendance. Les responsables politiques flamands comprirent d'emblée que cette télévision serait « un puissant facteur d'affirmation et d'émancipation culturelle de la Flandre » et lui assignèrent mission de diffuser « d'une part, des programmes valorisant la culture flamande et, d'autre part, des émissions d'éducation visant directement à l'émancipation de la Flandre, par l'instruction de ses téléspectateurs » (Roekens 4). Il n'est donc pas surprenant que la chaîne diffuse d'emblée un journal télévisé propre, et surtout qu'elle produise des séries télévisées avec un ancrage géographique et culturel très marqué (y compris en recourant à l'utilisation de patois par des acteurs du cru).

Ces conceptions différentes du rôle de la télévision dans la construction d'une identité collective se marquent aussi dans la volonté politique (ou l'absence de volonté) de préserver cette mémoire audiovisuelle, en la considérant comme une partie significative du patrimoine de la communauté. Il n'existe pas, en Belgique, d'équivalent de l'Institut national de l'Audiovisuel français, entre autres parce que les autorités compétentes pour l'installer au niveau fédéral sont réparties entre différents niveaux de pouvoir qui n'arrivent pas à s'accorder sur cette décision, et surtout à s'entendre sur les aspects réglementaires et les financements d'une telle entité parapublique. Cela n'a pas empêché la Flandre de mettre en place, en collaboration avec des centres universitaires, une ébauche de base de données des productions audiovisuelles flamandes (publiques et privées). Par contre, du côté francophone, même si plusieurs colloques ont été organisés sur la question, si des projets d'archivage numérique ont été mis à l'étude, une telle structure n'existe toujours pas. Ce sont les chaînes elles-mêmes ou la société privée chargée des mesures d'audience qui archivent les programmes, et elles ne les mettent qu'avec

difficulté à disposition des chercheurs (et en aucun cas au grand public). Cela en dit long sur l'absence de réflexion sur la valeur patrimoniale des archives audiovisuelles d'une communauté qui n'arrive pas à se construire une identité, ou sinon de manière très parcellaire.

### **Des programmes belge et européens**

Mais la quasi-totalité des Belges avait aussi accès depuis le milieu des années 60, via le câble, à toutes les télévisions des pays environnants (France, Pays-Bas, Allemagne, mais aussi Italie, Espagne ou Portugal, voire des chaînes binationales comme Arte, européennes comme Euronews, Eurosport, internationales comme TV5 ou CNN). En parallèle à cette ouverture aux chaînes étrangères, la Belgique a aussi été attentive à l'expression de communautés plus restreintes, en ayant développé, depuis 1976, des télévisions locales et communautaires micro-régionales. Et comme le pays accueille bon nombre d'institutions européennes, il a toujours été particulièrement sensible à développer une ouverture particulière aux aspects transnationaux.

L'évolution du système politique belge a donc entraîné un découpage particulier des chaînes de télévision et de radio du pays selon un quadruple clivage :

- linguistique (émetteurs francophones versus émetteurs néerlandophones, entièrement autonomes ; sans parler ici des moyens audiovisuels plus limités dont dispose la communauté germanophone du pays) ;
- chaînes publiques vs chaînes privées (toutes soumises à autorisation des Communautés, compétentes en matière d'audiovisuel) ;
- chaînes nationales (ou plus exactement communautaires) vs chaînes publiques locales (12 pour la partie francophone) ;
- national vs étranger (les chaînes des pays avoisinants réalisent une audience importante, surtout pour celles qui émettent dans les langues nationales de la Belgique, à savoir les chaînes françaises et hollandaises).

Les parts de marché conquises par les différentes chaînes témoignent de cette fragmentation de la consommation télévisuelle en Belgique. Pour la partie francophone du pays par exemple, la télévision publique, avec ses trois chaînes, retient un peu plus de 20 % de l'audience, alors que le groupe privé RTL, avec ses trois programmes (RTL-TVI, Club RTL et Plug RTL), attire un tiers du public. Par contre, si Canal+ reste en-deçà des 2 % d'audience, TF1 capte 16 % du marché, France 2, 7 % et France 3, 6 %. Les trois chaînes françaises attirent donc près d'un tiers des spectateurs belges, bien au-dessus de la chaîne publique. Et si l'on considère chaque chaîne individuellement, sans globaliser les résultats par groupes, TF1 est la deuxième chaîne la plus regardée en Belgique francophone (ce qui la motive d'ailleurs depuis de longues années à négocier avec les autorités

publiques un décrochage spécifiquement belge, entre autres pour les plages publicitaires). Quant aux chaînes de télévision locales, elles n'ont qu'un pour cent de l'audience totale, mais ce chiffre est à nuancer, puisqu'il doit être évalué à un niveau local, et en fonction des offres de programme beaucoup plus limitées.

Il ressort donc de ces données qu'à l'instar des autres pays européens, l'émetteur privé RTL<sup>1</sup>, est le lieu principal en matière de consommation télévisuelle, ce qui se confirme aussi pour les audiences des journaux télévisés. C'est là que se construit donc majoritairement une appartenance identitaire, dans l'usage partagé massivement d'une même source d'information. La télévision publique occupe la deuxième place, mais elle est talonnée de près par les trois principales chaînes françaises. Ainsi, les logiques de consommation de l'information sont identiques en Belgique à celles de la plupart des régions du monde, à une exception près. En effet, toutes les études confirment que, malgré les discours sur la mondialisation et la globalisation, malgré l'émergence de chaînes d'information internationales, les citoyens regardent toujours en priorité leurs chaînes nationales, particulièrement pour l'information. Cela se confirme pour la Belgique, avec cette nuance que l'appartenance nationale est doublée d'une appartenance linguistique. « Mon pays, c'est ma langue » affirment nombre de francophiles, qu'ils soient Belges, Suisses ou Québécois. Mon information, selon cette logique-là, c'est à la fois celle qui provient des chaînes belges et des chaînes françaises.

### **Des identités séparées**

L'audiovisuel étant une matière culturelle est gérée par les exécutifs des Communautés francophone et néerlandophone, il n'y a donc plus de chaîne publique nationale. Les chaînes, tant publiques que privées, présentent prioritairement une information relative à la Communauté d'appartenance, avec une ignorance quasi-totale des événements survenant dans l'autre Communauté. La télévision francophone, par exemple, accorde plus de place aux réalités publiques de la France (élections, sport, culture...) que de la Flandre. À tel point que le Fonds Prince Philippe offre des bourses aux journalistes pour les encourager à mieux connaître l'autre région du pays et à en parler dans les médias, et aussi pour s'immerger durant quelques mois dans des rédactions de médias flamands.

---

<sup>1</sup> Le groupe allemand Bertelsman est le plus grand groupe de médias européen, implanté dans de nombreux pays, où il diffuse des chaînes ayant un ancrage national fort (via les émissions d'information, de reportages et de divertissements produits en propre). RTL-TVI est le nom pris par la chaîne pour son implantation principale en Belgique francophone (il n'est pas présent en Flandre, malgré sa volonté répétée de racheter des éditeurs privés dans cette région).

Les questions identitaires sont complexes, et comme tous les phénomènes sociaux, liées à de multiples facteurs, qui les engendrent, qui en découlent, selon des logiques variables historiquement, culturellement, sociologiquement. Les logiques d'organisation politique ont certainement des effets importants (une frontière entre deux États voisins contribue probablement à renforcer des appartenances nationales de proches voisins transfrontaliers), mais il est d'autres facteurs également constitutifs d'appartenances identitaires. Et les médias en font partie, même s'il faut se garder de tout médiacentrisme.

Pendant des dizaines d'années, des quotidiens comme *La Libre Belgique* et *Le Soir* vendaient chaque jour plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires dans une Flandre où le français était encore couramment pratiqué (au point qu'existaient aussi des quotidiens régionaux comme *La Métropole* d'Anvers ou *Le Courrier du littoral*). La réciproque n'était pas vraie, car les francophones ont toujours moins maîtrisé la langue néerlandaise. Peu à peu, ce lectorat a disparu, les journaux francophones ont d'abord maintenu des pages régionales consacrées à la Flandre, rédigées par quelques correspondants locaux, puis celles-ci ont disparu, faisant du même coup disparaître la région flamande de la carte médiatique et mentale francophone, sauf quand resurgit une tension politique forte avec le gouvernement flamand ou entre ailes linguistiques du gouvernement fédéral.

Des études récentes, du côté francophone et du côté flamand, montrent que les journaux télévisés du Nord du pays donnent très rarement la parole à des hommes politiques francophones (entre autres parce qu'ils ne maîtrisent pas assez le néerlandais), et que 90 % de ceux-ci sont alors des ministres du gouvernement fédéral. La télévision publique francophone relaie un peu plus la politique flamande, mais dans des proportions qui restent mineures par rapport à l'ensemble de l'information. Globalement, seuls 3 % des journaux télévisés sont consacrés à des sujets relatifs à l'autre communauté linguistique. Alors que le gouvernement fédéral est paritaire, les télévisions accordent 80 % du temps de parole aux ministres issus de leur communauté (Sinardet, *passim*). Il serait bien sûr possible de traduire ou de sous-titrer les interventions d'un ministre non bilingue (ce qui se fait quand un homme politique anglophone est interviewé), mais les médias considèrent qu'il vaut mieux accorder la priorité à un représentant politique de leur propre communauté, plutôt qu'au ministre compétent pour la matière traitée, si celui-ci appartient à l'autre communauté linguistique.

La Flandre est une terre étrangère pour les francophones, et l'inverse est également vrai. Dès lors, quand un sujet est traité, il l'est comme s'il s'agissait de politique étrangère, avec des simplifications, et en recourant à des stéréotypes. Quelques images simplifiées sont retenues de part et

d'autre : la Wallonie est composée de chômeurs profiteurs qui sont tenus dans une logique d'assistanat par un Parti socialiste omnipotent et clientéliste ; la Flandre est peuplée de nationalistes exaltés, poussée par l'extrême droite à réclamer toujours plus d'autonomie, jusqu'à l'indépendance. Cela se marque même dans la rhétorique utilisée, qui privilégie les métaphores guerrières (« le front flamand », « la riposte francophone »...), comme le démontre très bien Dave Sinardet dans son étude. Et puisque les politiques sont élus sur des listes électorales distinctes, ils n'ont aucun intérêt à participer à des émissions de l'autre côté de la frontière linguistique, où ils ne toucheront aucun électeur potentiel. Le fossé continue donc à se creuser ; les deux communautés vivent désormais dans des mondes différents.

Si moins de 5 % des téléspectateurs flamands regardent des chaînes hollandaises (proximité linguistique oblige), ils sont encore moins nombreux à regarder les chaînes francophones belges. Et si les chaînes françaises attirent plus largement les Belges francophones, les chaînes flamandes ne font pas partie de leur consommation médiatique ordinaire. Dès lors, si l'on accepte que l'identité collective d'un groupe se construit de manière significative par une consommation partagée des mêmes médias, on ne peut qu'en déduire que les systèmes médiatiques des deux communautés linguistiques belges (voire des trois puisque les 72.000 habitants de la région germanophone se retrouvent fortement dans les 10.000 exemplaires vendus quotidiennement du *Grenz Echo* et l'écoute de la BRF) sont désormais totalement distincts, dans leur offre d'information comme dans leur logique de consommation.

### **Le choc « Bye bye Belgium »**

Dès lors, quand la télévision publique francophone décide de faire réfléchir les citoyens téléspectateurs au possible éclatement du pays, elle ne peut le faire qu'en jouant sur les stéréotypes et une forme de catastrophisme déstabilisant. Le 13 décembre 2006, vers 20h20, le magazine traditionnellement diffusé tous les mercredis sur les antennes de la RTBF, est brutalement interrompu. Après quelques secondes d'images parasites, le présentateur habituel du journal télévisé apparaît dans le décor du JT pour annoncer qu'un événement aussi important qu'inattendu est en train de se produire : la Flandre serait en train de voter son autonomie, ce qui entraînerait *de facto* l'explosion du Royaume de Belgique. Ce magazine intitulé « Bye Bye Belgium », qui joue sur l'effet de surprise, aura un retentissement mondial. « Panic in Belgium » titre *The Times* en une de son édition du 15 décembre. Le même jour, une photo de l'émission est à la une du *Monde* avec ce titre « Canular. La mort de la Belgique en direct au journal télévisé ».

Le retentissement de l'émission fut considérable, au point de dépasser les intentions de ses organisateurs qui n'avaient pas anticipé une telle réactivité inquiète de spectateurs téléphonant à la RTBF (31.368 appels sur le numéro payant mis en place spécialement pour l'opération). Le choc fut à ce point rude pour certains qu'ils ressentirent le besoin immédiat de le partager avec des proches. Et d'en discuter en regardant l'émission (ainsi que le débat qui suivait), puisque l'audience atteignit les 534.100 téléspectateurs, alors que seulement 350.937 spectateurs étaient présents au début. La preuve est faite de l'impact de l'émission, mais aussi de la non-perception, pour une bonne partie du public, de la dimension fictionnelle, prospective d'un scénario qui relevait davantage de la politique-fiction que de la réalité. Les sondages publiés en fin d'émission révélèrent que 89 % des spectateurs avaient cru à la véracité de ce qu'ils voyaient, durant un long moment, contre 5 % qui n'y avaient pas cru un instant. Une partie plus restreinte du public (5 %) y crut jusqu'au bout, au-delà même du moment où un bandeau permanent indiquait « Ceci est une fiction », ce qu'annonçait aussi le journaliste à l'antenne, durant les dernières minutes de l'émission.

Au-delà des enjeux journalistiques et déontologiques, des questions liées aux ruptures de cadre ou à l'évolution des genres télévisuels, cette émission a marqué les esprits, parce qu'elle a servi de révélateur à une situation de coexistence entre des communautés qui sont de plus en plus au bord de la rupture. Et les médias en témoignent, de manière de plus en plus radicale, depuis la création des deux télévisions publiques, francophone et flamande, en 1953.

L'émission choc proposée par la RTBF le 13 décembre 2006 a été significative de cet état d'esprit. Il est significatif d'y retrouver une vision de la Flandre particulièrement caricaturale. Elle apparaît comme une entité arrogante, méprisant les francophones, sourde à toute tentative de négociation, assise sur sa supériorité numérique et sa force économique. Les réactions des responsables politiques et des éditorialistes flamands furent d'ailleurs très dures, dénonçant une émission qui ne pouvait que renforcer les peurs, les tensions et l'incompréhension. Mais cette émission a en tout cas servi à montrer combien les programmes télévisuels sont porteurs de valeurs identitaires, ici très explicites mais souvent plus implicites, qui nourrissent les appartenances politiques et culturelles, le plus souvent en exaltant une identité national(ist)e basée sur le refus de l'autre et le repli sur soi.

### **Un ancrage régional et local**

Le secteur audiovisuel belge francophone est très centré sur ses missions communautaires. Le contrat de gestion redéfini en octobre 2001 par l'autorité de tutelle politique assigne très clairement cet objectif au

service public très exactement désigné comme « la radio télévision belge de la Communauté française Wallonie-Bruxelles (en abrégé, RTBF) ». Parmi les objectifs assignés, qui ne parlent jamais d'une information nationale, il s'agit de « favoriser la réalisation de productions originales qui s'attachent notamment à mettre en valeur le patrimoine de la Communauté Wallonie-Bruxelles et illustrent ses spécificités régionales ; diffuser des émissions qui s'efforcent de favoriser l'intégration harmonieuse et l'accueil des populations étrangères<sup>2</sup> vivant en Communauté Wallonie-Bruxelles ; s'insérer dans la logique de construction européenne et de la francophonie internationale ». L'attention est donc bien marquée à la Communauté, ce qui est logique puisque c'est elle qui octroie une dotation financière publique pour ce faire, ainsi qu'aux personnes immigrées qui y résident ; et à un niveau plus large, non à la Belgique, mais à l'Europe et à la francophonie. La question de l'identité nationale n'y est jamais mentionnée.

Si une construction identitaire se dessine, celle-ci relève donc d'une part d'un pôle communautaire, et de l'autre d'un ancrage dans les sous-régions. Ces entités peuvent accéder officiellement aux médias audiovisuels de deux manières. La loi fixant les missions du service public parle explicitement de la « valorisation des spécificités régionales », et le contrat de gestion demande aux cinq centres régionaux de la RTBF (pour une population de 4,5 millions d'habitants !) « de produire au moins 75 % des programmes », en radio comme en télévision. Il va jusqu'à préciser le nombre de bulletins d'information régionale qui doivent être diffusés (un par jour en télévision, en semaine, et cinq en radio). Ainsi, le respect des particularités sous-régionales est clairement affirmé, et il l'est encore davantage, si l'on sait que la Belgique francophone possède depuis 1976 des télévisions locales et communautaires (TVLC) implantées en nombre (12 à ce jour), et financées essentiellement par des moyens publics régionaux, sous-régionaux et communaux. Ces télévisions ont une bonne audience, puisqu'elles sont relayées par le câble et que leurs programmes (de une à trois heures par jour) passent en boucle, mais elles jouent principalement un rôle de miroir de micro-collectivités dans une perspective sous-régionale. Organisées par le décret sur l'audiovisuel de 1987, financées pour l'essentiel par les pouvoirs publics, elles ont prioritairement une mission d'information locale et de développement culturel. Mais cette mission se limite bien sûr au territoire couvert par chaque télévision, de Tournai (No Télé) à Liège (RTC Liège), en passant par Namur (Canal C), TV Lux (province de Luxembourg) ou Ottignies (TV Com). Sans oublier Antenne Centre (La Louvière), Téléambre

---

<sup>2</sup> Une étude a été réalisée en 2006 sur la représentation des minorités ethniques dans les médias belges, tant francophones que flamands, sur demande du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et de l'Association des journalistes professionnels. Ses principaux résultats sont disponibles dans le n° 39 de la revue *Médiatiques*, « Comment parler de l'autre ? ».

(Charleroi), Télé Bruxelles, Télé Mons Borinage (Mons), Canal Zoom (Gembloux), Vidéoscope (Rochefort) et Télévesdre (Verviers). Ainsi, même si certaines émissions sont produites collectivement, en association avec Videotrame, l'organisme qui coordonne toutes les TVLC, par exemple en matière de recherche d'emploi, la plupart des productions sont limitées aux événements locaux, et consommées par les téléspectateurs de manière occasionnelle, lors d'un des multiples passages de ces programmes diffusés en boucle.

Ce qui n'empêche pas les paradoxes, puisque Télé Bruxelles, qui émet sur le territoire de la région de Bruxelles Capitale (et est inaccessible par câble au-delà de cette frontière politique et linguistique, puisque les accords politiques empêchent toute diffusion dans les territoires limitrophes) a coproduit pendant plusieurs années une émission consacrée à la politique européenne, financée pour partie par des subventions de la Commission européenne. La proximité avec les institutions supranationales, et le fait qu'une partie importante de son public est composée de fonctionnaires européens expliquent cette programmation apparemment schizophrénique qui oscille entre nouvelles micro-locales et enjeux de politique internationale. La page d'accueil de son site explicite bien sa mission : « Télé Bruxelles est une chaîne de service public dont le premier objectif est de refléter la vie sociale, économique, politique, culturelle, sportive... de Bruxelles. Elle se veut également de plus en plus un acteur de la dynamique bruxelloise, et elle s'attachera à se trouver aux côtés des Bruxellois qui bougent, créent et espèrent » (<http://www.telebruxelles.be/tlb.html>). Cela ne l'empêche pas de diffuser aussi le magazine « Eurorégion » coproduit par le Club des télévisions de l'Eurorégion, qui l'associe à France 3 Nord Pas de Calais Picardie, No Télé (Tournai), Télé MB (Mons) et ATV (Anvers). Ce « programme exceptionnel à plus d'un titre (...) balaie l'actualité de la grande région du nord-ouest de l'Europe qui couvre le nord de la France et de la Belgique. Proximité géographique, proximité d'intérêts, proximité culturelle, l'Europe des gens se révèle à travers les faits d'actualité. Elle ouvre nos horizons, et nous en apprend... sur nous-mêmes. »

Dans ce contexte de clivages intercommunautaires, les médias de la Belgique fédérale révèlent davantage la crise identitaire d'un pays aux portes du séparatisme qu'ils ne construisent une identité forte, fût-elle de substitution, en remplaçant le modèle d'un État qui n'a jamais été une nation par une vision régionale marquée. C'est bien cette identité en creux qui se dégage des textes réglementaires comme de l'organisation des grilles de programmes et de l'éparpillement du paysage audiovisuel. D'autant plus que si les médias publics revendiquent d'être les relais d'une identité régionale, les médias privés, largement dominants, tant en télévision qu'en radio, ne sont bien sûr pas tenus par cette contrainte politique. Néanmoins, ce sont eux qui affichent le plus haut leur souci de proximité, de service à la

collectivité qu'ils desservent. Mais cette politique du groupe RTL fondée sur la proximité se manifeste surtout à travers un traitement privilégié des faits divers dans l'information télévisée.

Ainsi, il n'existe guère, en Communauté française de Belgique, de producteurs et de programmes spécifiquement destinés à l'ensemble de la collectivité, aux fins de l'aider à se construire une identité collective, puisque que les actionnaires privés de ces médias n'y voient pas d'intérêt, souvent éloignés qu'ils sont du public visé. L'information de proximité y est davantage ciblée sur des sous-régions que sur le territoire wallon considéré comme un ensemble homogène.

Des quotidiens comme *Le Soir* et *De Standaard* ont depuis lors tenté des opérations communes. La première consistait à envoyer des journalistes arpenter durant un mois "l'autre" région, pour en ramener des reportages qui apportaient des éclairages originaux sur des réalités méconnues. Mais cela a encore renforcé le sentiment d'une irréductible différence, ce qui était le contraire de l'objectif poursuivi. Le ton même des journalistes ressemblait à celui de ces grands reporters envoyés dans des contrées lointaines et dangereuses dont ils nous rapportaient des reportages exceptionnels saisis au risque de leur vie. Ici, ils étaient partis à trente kilomètres de chez eux, de l'autre côté de la frontière linguistique, dans un autre continent donc. Ensuite, les deux quotidiens ont organisé plusieurs débats publics communs, dans les deux langues, pour tenter de rapprocher des points de vue jugés tellement éloignés. En cela, ils estimaient jouer leur rôle citoyen, dans une tentative d'infléchir les discours séparatistes, pour faire émerger une conscience nationale partagée. Si l'initiative est louable (quoiqu'on puisse s'interroger pour savoir si c'est là le rôle d'un journal, de se positionner ainsi pour un certain choix politique, alors que nos médias sont désormais indépendants des partis politiques, au Nord comme au Sud du pays), elle apparaît cependant comme quelque peu désespérée. Mais aucun autre quotidien n'en a parlé, et cela n'a eu aucun écho dans les journaux télévisés.

## Bibliographie

- Antoine, Frédéric. *Les radios et les télévisions de Belgique*. Bruxelles : Kluwer, 2000.
- Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. *Le CSA, je veux savoir*. 2<sup>e</sup> édition, Bruxelles : Luc Pire, 2007.
- de Selys, Élodie et Lauwens, Jean-François. *Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, bonsoir. 50 ans de JT à la RTBF*. Bruxelles : Jourdan Editions, 2006.
- Dhoest, Alexander. *De verbeelde gemeenschap : 50 jaar Vlaamse tv-fictie en de constructie van een nationale identiteit*. Leuven : Universitaire Pers Leuven, 2004.
- Dutilleul, Philippe (sous la dir.de). *Bye-bye Belgium (Opération BBB). L'événement télévisuel*. Lovreval : Labor, coll. « Quartier libre », 2006
- Ferry, Jean-Marc. *Les puissances de l'expérience. Essai sur l'identité contemporaine*. Paris : Éd. du Cerf, coll. "Passages", 2 vol., 1991.
- Hanot, Muriel. "Les archives de la télévision". *Médiatiques*, hors série n° 7, Louvain-la-Neuve, avril 2001.
- Lits, Marc. *Le vrai-faux journal de la RTBF. Les réalités de l'information*. Bruxelles : Couleur Livres, 2007.
- Lits, Marc. « Comment parler de l'autre ? ». *Médiatiques*, n° 39, Louvain-la-Neuve, automne 2006.
- Ricœur, Paul. *Temps et récit*, t. 1. Paris : Éd. du Seuil, coll. "L'ordre philosophique", 1983 ; t. 2 (1984) *La configuration dans le récit de fiction* ; t. 3 (1985) *Le temps raconté*.
- Roekens, Anne. « Des télévisions siamoises au royaume de Belgique ». n° 33, Louvain-la-Neuve, automne 2003, 3-6.
- Sinardet, Dave. *Wederzijdse mediarepresentaties van de nationale "andere" : Vlamingen, Franstaligen en het Belgische federale samenlevingsmodel*. Antwerpen : Universiteit Antwerpen, Faculteit Politieke en Sociale Wetenschappen, 2007.